

COMPTE-REDNU D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

L’an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15
--

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, BONNIN David, DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie, GIRAUDET Marie, GREAU Etienne, HERITEAU Hélène, JOUIN Géraldine, JOUSSEAUME Didier, LANDAIS Jean-Marie, PIAUD Joël, RENOUX Isabelle, LIOTTIN Jean-Luc, PIZON Béatrice.

Absents excusés : Mr TAUPIER Gilles (pouvoir à Jean-Luc LIOTTIN).

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l’unanimité, Mr Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2021/09 : OBJET : Autorisation au maire d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2021

Montant des dépenses d’investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors : chapitre 16 Remboursement d’emprunts, restes à réaliser 2019 et report de l’exercice 2019 soit l’article D001)

Opération	Chapitre	BP 2020	DM	TOTAL 2020	25%
	21 : immobilisations corporelles	31 695,00	29 959,62	61 654,62	15 413,66
	204 : subventions d’équipement	121 649,00		121 649,00	30 412,25
TOTAL				183 303,62	45 825,91

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 45 825,91 €, soit 25% de 183 303,62 €.

Les dépenses d’investissement concernées à ce jour sont les suivantes :

	Libellé opération	Article/chapitre	crédits ouverts 19/01/21	crédits ouverts	TOTAL
Chapitre 21	Nouveaux chauffes eau logements	2188	4 048,11	1 012,65	5 060,76
Chapitre 204	Remboursement étude à l’EPF	2041642/204		7 650,00	7 650,00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2021, pour le budget principal Commune 210, les dépenses d’investissement détaillées ci-dessus.

2021/10 OBJET : demande de subvention dans le cadre du plan de relance – soutien aux cantines scolaires

Rapporteur : Aurélie DRENEAU

Mme Aurélie DRENEAU, adjointe au maire informe l’Assemblée que dans le cadre du plan de relance, l’Etat a mis en place des mesures de soutien aux cantines des petites communes.

L’objectif est d’accompagner et d’accélérer l’application de la loi Egalim dans les cantines des écoles primaires des petites communes, par le soutien aux projets d’investissements (investissement en matériel pour stocker et cuisiner des produits frais, investissements immatériels et prestations intellectuelles).

La commune de Triaize est éligible. Le taux d’aide est de 100 %, le plafond calculé de l’aide s’élève à 6028.50 euros.

Mme Aurélie DRENEAU rappelle que la commune s’est déjà engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, a mis en place un menu « végétarien » par semaine, que depuis le début de l’année des produits bio sont intégrés dans la confection des repas dans le but d’atteindre les objectifs de la loi Egalim au 1^{er} janvier 2022 (50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques) et que la substitution des plastiques doit être réalisée au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Autorise le Maire à déposer une demande d’aide auprès de l’Agence de Service et de Paiements concernant les investissements sus visés, pour un montant de 6028.50 euros maximum,
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.

2021/11 OBJET : acquisition foncière – ASA FONCIERE DE TRIAIZE / COMMUNE - secteur des Vignes

Rapporteur : Jean-Marie LANDAIS

Mr Jean-Marie LANDAIS, adjoint au maire informe que l'Association Syndicale Autorisée Foncière de Triaize, par délibération du 28 juillet 2020, proposait que les parcelles cadastrées ZA 268 (2 ares 30), ZA 285 (9 ares), ZA 318 (3 ares 30), ZA 320 (10 ares 90) soient cédées à la commune de TRIAIZE. Les frais d'acte liés à ce transfert de propriété pour l'Euro symbolique seraient pris en charge par l'ASA Foncière de Triaize.

Il ajoute que l'association foncière souhaite céder ces parcelles car la section ZA (secteur des Vignes) a été exclue du périmètre de l'ASA Foncière de Triaize, suite à l'Assemblée des propriétaires du 18 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles ZA 268 (2 ares 30), ZA 285 (9 ares), ZA 318 (3 ares 30), ZA 320 (10 ares 90), appartenant à l'ASA Foncière de Triaize (plan annexé);
- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces quatre parcelles à l'Euro symbolique, les frais d'acte liés à ce transfert de propriété seront pris en charge par l'ASA Foncière de Triaize.

2021/12 OBJET : contentieux devant le tribunal administratif – affaire FREE MOBILE/TRIAIZE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par lettre en date du 08 février 2021, le greffier en chef du tribunal administratif de Nantes nous transmet la requête n°2100928-1 présentée par Maître Pascal MARTIN, avocat, pour la société FREE MOBILE.

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre d'une décision du maire en date du 25 novembre 2020 refusant d'autoriser l'entreprise CIRCET à occuper le domaine public et à exécuter les travaux d'extension de réseau pour le passage d'une fibre optique entre la chambre FT152 et le site FREE (20 mètres de terrassement) dans la Zone Artisanale, rue de l'ancienne gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2100928-1;
- Désigne Maître TERTRAIS du cabinet ATLANTIC JURIS (La Roche sur Yon) pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Présentation de l'organigramme de la collectivité (mise à jour) – avant passage en comité technique

Monsieur le Maire informe que suite au mouvement de personnel et aux élections municipales, l'organigramme des services doit être modifié. Il sera soumis à l'avis du Comité Technique du 19 avril 2021.

2021/13 OBJET : Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions (article L2122-22 du CGCT). <u>Al. 15 – Droit de Préemption Urbain</u>
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le 20 janvier 2021 la commune a reçu de la part de madame VEINBERG Christine, une déclaration d'aliéner le bien sis 28 grande rue, cadastré section E n°1087.
- Le 20 janvier 2021, la commune a reçu de la part de monsieur DURAND Guillaume, une déclaration d'aliéner le terrain sis 5 allée du clos du chêne vert, cadastré E n°1243
- Le 27 janvier 2021, la commune a reçu de la part de la SCI Immobilière DELAUNAY, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 3 rue des cordées, cadastré F 734.
- Le 27 janvier 2021, la commune a reçu de la part des conjoints DELAUNAY, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 3 rue des cordées, cadastré F 735.
- Le 28 janvier 2021, la commune a reçu de la part de monsieur THEVENIN Aimé, une déclaration d'aliéner le bien sis 23 route de Beauvoir, cadastré G n° 955.
- Le 30 janvier 2021, la commune a reçu de la part de monsieur MANCIET Jean, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 2 rue poussepenille, cadastré section E n°77.
- Le 30 janvier 2021, la commune a reçu de la part de monsieur et madame FABRE Michel, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 21 rue des moulins, cadastré D 13, D14 et D 19.
- Le 02 février 2021, la commune a reçu de la part de monsieur BOUJU Bertrand, une déclaration d'intention d'aliéner le terrain sis 15 rue du Puits de la Vieille cadastré D 1040, D 1041 (issu de la division de la D 999).

- Le 11 février 2021, la commune a reçu de la part de monsieur BEGAUD Kévin et de madame DUCEPT Jessie, une déclaration d'intention d'aliéner le terrain sis les moulins, cadastré D 1043 (division D 20)
- Le 11 février 2021, la commune a reçu de la part des Consorts DEBRET, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 46 rue nationale, cadastré E 1127.
- Le 20 février 2021, la commune a reçu de la part de monsieur KSIAZEK Jacky et de madame GUERIN Laurence, une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 7 rue nationale, cadastré E 259.

Le Maire indique qu'il a déclaré aux intéressés que la commune de Triaize n'utilisera pas de son droit de préemption pour les opérations décrites ci-dessus.

Rapport des commissions

- **Projet aménagement mairie** : Mr le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu le 05/02 avec le service ingénierie du Département et les partenaires (Sydev, CAUE, Vendée Expansion). Une visite des bâtiments a été faite et le projet exposé. Désormais, il faut fixer un rendez-vous avec La Poste pour connaître ses conditions pour déplacer l'agence postale en mairie, et le CAUE. Les élus recevront une invitation aux prochaines réunions.
- **Police municipale** : fin des candidatures le 04/03/21. Entretiens de recrutement avec les quatre maires et le policier municipal le 09/03.
- **Eglise** : commission bâtiment le 12/03 avec la présentation du diagnostic par l'architecte.
- **Ecole – rapporteur : Aurélie DRENEAU.**
Plan de relance cantine (loi Egalim) – Point sur la sécurité – Ateliers numériques dans les classes CE-CM.
- **Communication – rapporteur : Aurélie DRENEAU** : Le P'tit Triolais (distribution 3^e semaine de mars) – Retours sur le bulletin municipal – Ateliers numériques (prolongation jusqu'en juin 2021 – maximum 6 personnes dont l'encadrant) 5 ateliers pourraient être mis en place à l'école pour les CE et CM (en attente de la validation de l'inspection académique) – Point sur la mise à jour du site internet.
- **Environnement** : Mr Didier JOUSSEAUME souhaite fixer une date pour le PCAET.
- **Voirie** : Réunion voirie le 26/02 avec Mr Paul GIRAUD concernant l'aménagement du parking rue Nationale – Eiffage est intervenu pour resceller un tampon rue Nationale – Mauvais état des chemins en ce moment, difficile de les entretenir avec le temps pluvieux – Réunion le 31/03 avec Eiffage et Mr GIRAUD pour les travaux 2020 route des prises et route de Beauvoir.
- **Camping – rapporteur : Isabelle RENOUX** : règlement intérieur revu – Projet vélopark : box vélo subventions possibles par un organisme privé à hauteur de 60 % et 40 % par la Région (à voir).
- **Parc de loisirs** : la Cajev doit semer la pelouse et le dossier sera terminé – prévoir le contrôle des jeux.

Questions diverses

- **Enfants - abri-bus rue de l'ancienne gare** : Mr David BONNIN signale que certains enfants ne sont pas vigilants avec leur trottinette sur la voie publique, il s'inquiète par rapport à leur sécurité.
- **Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la présidente de l'association ACSM Centre de soins infirmiers du secteur de St Michel en l'Herm.** Ce dernier interpelle sur le besoin de bénévoles pour siéger au conseil d'administration afin de maintenir l'activité de l'association. Une information à ce titre sera publiée dans le P'tit Triolais.

Affiché le :

Le Maire, Guy BARBOT